

Délibération n°2017.00118

Aménagement - ZAC de la Vilette-aux-Aulnes -
Approbation du compte-rendu à la collectivité locale
(CRACL) pour l'année 2016 -

Séance du 28 novembre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents excusés représentés : 7

absentes non représentées : 2

L'an deux mille dix sept, le 28 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Fârid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Louise DELABY donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTES NON REPRESENTÉES :

Mme Farida BENMOUSSA, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre BONTOUX

Délibération n° 2017.00118

Aménagement - ZAC de la Villette-aux-Aulnes - Approbation du compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2016 -

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Laure GREUZAT, Adjointe au maire, déléguée à l'économie et à l'emploi de commerce de proximité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 1992 confiant à la SEMMY la réalisation de l'opération de la ZAC de la Villette aux Aulnes,

Vu le compte rendu à la collectivité locale pour l'année 2016 de l'opération de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes,

Considérant qu'en l'application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée.

Considérant que ce compte rendu comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé.

Considérant que la lecture du compte rendu 2014 de l'opération de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes peut être éclairée par les éléments suivants :

Réalisation des dépenses/recettes au 31 décembre 2016 :

Le montant total des dépenses facturées depuis le début de l'opération s'élève à 31 203 025 € TTC dont, au cours de l'exercice 2016, 253 956.19 € TTC.

Le montant total des recettes facturées depuis le début de l'opération s'élève à 29 957 345 € TTC dont 481 366.04 € TTC réalisées en 2016.

Situation des financements au 31/12/2016 :

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur la ZAC de la Villette aux Aulnes, ni d'avance de trésorerie demandée à la collectivité en 2016.

Une ligne de trésorerie est mobilisée pour financer le manque de trésorerie de l'opération. Contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, elle s'élève à 950.000 €. Cette ligne est renouvelée tous les 6 à 9 mois.

Bilan prévisionnel actualisé et plan de trésorerie

Le montant total des dépenses prévisionnelles de l'opération s'élève à 32 842 299 €TTC, dont 31 203 025 € TTC réalisées au 31/12/2016

Le montant total des recettes prévisionnelles de l'opération s'élève à 32 842 299 €TTC, dont 29 957 345 € TTC réalisées au 31/12/2016

Vu l'avis de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 8 novembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 14 novembre 2017,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	25 dont 5 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	6 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes concédée à la SEMMY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.